



Comment divorcé suite a une séparation de corps et de bien

Par **fredo**, le **31/03/2009** à **22:58**

bonjour, je suis en séparation de corps et de bien depuis le 15 mars 2007 donc là je veux divorcé mais mon ex ne veux pas .j'habite en haute marne(52) et mon ex avec les deux enfants habitent a lacanau(33)comment je dois faire pour divorcé et est ce que je suis obligé de prendre un avocat payant. merci.

Par **Marion2**, le **31/03/2009** à **23:05**

Bonsoir,

Si vous souhaitez divorcer, un avocat est obligatoire. Pour bénéficier de l'Aide Juridictionnelle, tout dépend de vos revenus.

Vous trouverez des formulaires de demandes d' AJ auprès du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Bon courage.